

# Sonnez, cloches des cathédrales !

Chers amis du patrimoine et des traditions de France !,  
vous avez apporté votre soutien  
à l'Association de sauvegarde du patrimoine religieux et liturgique  
et au projet de dévolution des quatre anciennes cloches  
de la cathédrale Notre-Dame de Paris  
au Village d'enfants de Riaumont.

Merci de votre soutien !  
Notre combat pour sauver les cloches est en passe d'être gagné !

En date du 29 janvier 2016 la Cour d'Appel de Paris a en effet prononcé l'arrêt suivant :

Considérant que ... lors d'une réunion de l'observatoire du patrimoine religieux au siège de la DRAC en date du 9 juillet 2012 consacrée au sort à donner à ces cloches, leur déclassement du domaine public a été envisagé afin de permettre d'accéder à la demande d'acquisition présentée par le Père-abbé de l'abbaye de Riaumont, qui a émis le souhait de les installer dans le clocher de l'église de l'abbaye en construction ;

**force est de constater que ce projet, qui semblait convenir à l'ensemble des parties prenantes, a étonnamment échoué ;**

Considérant que le sort des cloches de Notre-Dame de Paris, bénies le 4 juin 1856 et qui ont sonné nombre d'événements historiques de Paris comme de la France, doit transcender le strict débat juridique et judiciaire engagé par les parties et **trouver une affectation conforme à la fois au droit, mais également à leur destination culturelle et à leur rôle historique ;**

Que dès lors, avant dire-droit,  
**la cour charge le président de la chambre de rechercher avec les parties une issue amiable quant à l'affectation des cloches**  
à la faveur d'une comparution personnelle de leurs représentants légaux ;

## **PAR CES MOTIFS**

**La cour,**

Ordonne avant-dire droit la comparution personnelle des représentants légaux de :

- l'association de sauvegarde du patrimoine religieux et liturgique,
- l'association Sainte-Croix de Riaumont,
- l'association diocésaine de Paris,
- l'association pour la commémoration du 850<sup>ème</sup> anniversaire de la cathédrale Notre-Dame de Paris,

et de :

- Madame la ministre de la culture et de la communication ou de son représentant,
- Madame la chef du service France Domaine,

**le 6 avril 2016 à 14 heures 30** dans la salle de délibéré de la première chambre civile de

la cour d'appel de Paris ;

Commet pour y procéder le président de la chambre.

C'est une superbe victoire de notre avocat

Maître Philippe BODEREAU, du barreau d'Arras.

Le bien-fondé de notre revendication est clairement attesté.

Ceux qui ont fait pression pour faire échouer le projet vont donc devoir s'expliquer devant le juge en notre présence ...

et ils auront beaucoup de mal à le faire !

## Nous vous convions

à une ultime réunion d'information  
ce même mercredi 06 avril 2016, à 11 heures,  
dans une sympathique cave parisienne

**Le Chai Antoine**

**4 rue des Canettes**

**Métro Mabillon ou Saint Germain des Prés.**

Avec la présence :

du Père Alain HOCQUEMILLER, *prieur de Riaumont, président de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine religieux et liturgique*

du Père Jean-Paul ARGOUARC'H, *prieur émérite, vice président de l'Association sainte Croix de Riaumont*

de Maître Philippe BODEREAU, *avocat au barreau d'Arras*

de Monsieur Alain TOULZA, *président de l'Association Notre-Dame de Riaumont.*

### Au programme :

de 11h à 12h30

Bilan des activités de l'Association de sauvegarde

Exposé de Maître Bodereau

Projection du film : « Bel ouvrage, *au service du patrimoine* »

qui présente le chantier-école de l'église Saint Jean-Baptiste, où les cloches prendront place pour la plus grande gloire de Dieu et pour la joie de nos apprentis !

Possibilité de prendre un repas sur place de 12h30 à 14h00 au prix de 9 euros boisson non comprise

si réservation nominale par retour de courriel à l'adresse [palain@riaumont.net](mailto:palain@riaumont.net)

Possibilité d'accompagner notre avocat jusqu'à la Cour d'Appel. Fin de la réunion de concertation (à huis clos) à une heure indéterminée.

Merci encore à tous de votre sympathique soutien et « à la Grâce de Dieu ! »

**ON LES AURA !**

**Pour réserver le buffet :** renvoyer par retour de mail le message suivant :

Monsieur, madame ..... réserve ..... places à 9 euros au buffet du Chai Antoine le mercredi 06 avril à 12h30. Boisson non comprise. Règlement sur place.